

Dispositif d'aides pour les jeunes

**MOTIV'
JEUNES** 
Lance ta vie !

BOURSE MOTIV'JEUNES

**Dispositif d'accompagnement des
projets de jeunes de la Ville de
Saint-Sébastien-sur-Loire**



Règlement

La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a pour ambition, avec cette aide communale, d'encourager, soutenir et développer la réalisation de projets à l'initiative des jeunes sébastienais de 15 à 25 ans.

Il s'agit là de favoriser leur capacité d'agir concrètement et de leur faire prendre des responsabilités tendant à les rendre autonomes.

L'aide est destinée à l'ensemble des jeunes sébastienais, une attention particulière sera portée aux projets soutenus par les jeunes les plus éloignés des réseaux d'aide et de soutien classique.

Article 1 - Critères d'attribution

- Le projet peut être de nature culturelle, artistique, solidaire, environnemental, sportif, innovant, etc.
- Le projet peut être collectif ou individuel. Au moins un membre des participants au projet doit résider à Saint-Sébastien-sur-Loire.
- Les porteurs de projet doivent être âgés, à la date du dépôt du dossier, de 15 à 25 ans et être à l'initiative du projet.

Ne rentrent pas dans le dispositif :

- Un projet à caractère scolaire, universitaire ou effectué dans le cadre d'une insertion professionnelle.

Article 2 - Dossier de candidature

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse.

L'équipe du PIJ accompagne le(s) jeunes dans la construction du projet et dans la constitution du dossier. Au minimum, deux rencontres sont nécessaires entre l'équipe du PIJ et le(s) jeune(s) avant de présenter le dossier en commission d'attribution.

Ce dossier doit être déposé au minimum 1 mois avant la date de réunion de la commission d'attribution.

Article 3 - Commission d'attribution

La commission se réunit autant de fois que nécessaire pendant l'année.

Elle est composée de :

- Avec voix délibérative
 - 2 élus municipaux : le Maire adjoint en charge de la jeunesse et l'élu en charge du Conseil Jeunes
 - deux personnes membres du COPIL

➤ Avec voix consultative

- Un professionnel chargé du projet 15-25 ans de la Ville
- Le référent du PIJ

Le(s) jeune(s) présente(nt) oralement aux membres de la commission le projet porté. Les décisions de la commission sont sans appel. Elles sont notifiées au référent du projet par courrier sous huitaine.

Article 4 - Obligations

Le(s) jeunes(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à réaliser les projets conformément à celui présenté à la commission.

En cas d'annulation ou de non réalisation du projet, le(s) jeune(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à restituer l'aide attribuée.

En contrepartie de l'aide accordée, il sera obligatoirement demandé de rédiger un bilan écrit de la réalisation du projet et de participer à un entretien-bilan avec le référent PIJ dans un délai maximum de 3 mois suivant la fin du projet.

Le(s) jeune(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à participer, également, à un temps de restitution publique de l'expérience vécue, sous une forme à définir, et à faire mention du soutien de la Ville sur tous les supports de communication et médias faisant mention du projet. De plus, la Commission peut demander, en retour de l'aide apportée, des heures de bénévolat pour la Ville.

La Ville se réserve la possibilité d'utiliser dans le cadre de la promotion institutionnelle de la collectivité les photos ou les vidéos en rapport avec le projet afin de le valoriser et de constituer un fond documentaire utilisable par d'autres jeunes.

Article 5 - Montant et utilisation de l'aide

La commission statue sur le montant exact alloué au projet.

Cette aide financière ne peut excéder 50% du budget total du projet avec une limite de plafond fixée à 500 euros.

Elle sera versée au jeune porteur du projet (ou à son représentant légal).

Elle pourra aussi prendre la forme d'un soutien matériel ou logistique.

La commission sera particulièrement attentive à la mise en œuvre d'actions d'autofinancement en complémentarité de l'aide sollicitée.

Article 6 - Assurance

La Ville ne peut être tenue pour responsable, sous quelque forme que ce soit, de la mise en œuvre du projet et des modalités de sa réalisation.

Chaque lauréat doit personnellement s'acquitter de toute déclaration d'assurance nécessaire à la réalisation du projet. En cas de lauréats mineurs, ils devront fournir une autorisation parentale.

Article 7 - Versement de la bourse

Dans le cadre d'un projet collectif, le groupe doit désigner un représentant. Ce dernier est auprès de la Ville le référent. Il accepte de recevoir l'aide financière au nom du groupe et s'engage à s'assurer de la bonne utilisation des fonds attribués.

Pièces obligatoires : RIB (référent ou tuteur), justificatif de domicile

Je, soussigné(e), Mr, Mme

Représentante du projet :

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire,

Le

Signature :

Présentation du projet

Nom du Projet :

Dates de réalisation du projet :

Durée :

Lieu :

Nature :

- Voyage en autonomie
- Culture/musique/danse
- Solidarité/humanitaire
- Développement durable
- Education
- Autre :

Description :

Chef de Projet :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel fixe :

Portable :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

Etablissement de scolarisation (le cas échéant) :

Association porteuse du projet (le cas échéant) :

Liste des autres membres du groupe (le cas échéant) :

Nom 1 :

Prénom 1 :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel fixe :

Portable :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

Etablissement de scolarisation (le cas échéant) :

Nom 2 :

Prénom 2 :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel fixe :

Portable :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

Etablissement de scolarisation (le cas échéant) :

Nom 3 :

Prénom 3 :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel fixe :

Portable :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

Etablissement de scolarisation (le cas échéant) :

Nom 4 :

Prénom 4 :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel fixe :

Portable :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

Etablissement de scolarisation (le cas échéant) :

Les origines et les objectifs du projet (émergence du projet, public visé, résultats attendus)

Les étapes du projet (préparation, actions préalables, planning prévisionnel)

Descriptif du projet (contexte, déroulement, principales activités, moyens humains et techniques)

Attentes et motivations personnelles

Avez-vous sollicité d'autres partenaires pour vous accompagner dans ce projet ? si oui lesquels ? (Bourses, municipalités, banques, associations, financement participatif)

Budget prévisionnel

DEPENSES	€	RECETTES	€
Transport		Apports personnels	
Transport sur place		Autres subventions (autre commune, département, région, etc.)	
Hébergement			
Restauration			
Fournitures			
Activités			
Dépenses personnelles diverses (assurances, frais médicaux etc.)		Montant de la bourse Motiv'Jeunes demandé	
Divers			
Total des dépenses		Total des recettes	

Autorisation du représentant légal

Je soussigné(e) Mr / Mme (Nom et Prénom)

Certifie avoir pris connaissance du projet intitulé :

.....

Présenté par

Je l'autorise à participer à ce projet et m'engage à lui laisser une entière autonomie de gestion dans l'aide accordée pour mener à bien son projet.

Le montant de cette aide sera porté au crédit de son compte bancaire ou postal, dans la mesure où il en possède un, à défaut de quoi je l'encaisserai sur mon propre compte, avant de lui redonner la somme en numéraire.

Je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant, ainsi que les tiers, des risques inhérents à la réalisation du projet.

Le mineur reste sous ma responsabilité pendant toute la durée de réalisation du projet.

En aucun cas je n'engagerai la responsabilité de la Ville, sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultant de la réalisation du projet.

Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire

Le :

Signature du représentant légal :

Contrat d'engagement du responsable du projet

Je soussigné(e) :

M'engage sur l'honneur à :

- **Réserver exclusivement l'utilisation de la somme allouée dans le cadre du dispositif Motiv'Jeunes à la réalisation du projet ;**
- **Restituer à la Ville la totalité de l'aide reçue dans le cas d'un abandon du projet avant son commencement ou au cours de son exécution ;**
- **Rester en contact avec le référent du PIJ pendant la phase de préparation et de réalisation du projet ;**
- **Fournir au référent du PIJ, dans les deux mois qui suivent la date d'achèvement du projet, un bilan financier et qualitatif complet de l'expérience ;**
- **De participer, sous une forme à définir avec le référent du PIJ, à un retour d'expérience une fois le projet réalisé.**

Date :

Signature du responsable du projet :

Signature du représentant légal si le responsable est mineur :

BILAN DU PROJET

➤ Les objectifs du projet ont-ils été atteints ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ?

.....

.....

➤ Envisagez-vous une suite à ce projet ?

- Oui
- Non

Si oui, laquelle ?

.....

.....

BILAN FINANCIER

DEPENSES	€	RECETTES	€
Transport		Apports personnels	
Transport sur place		Recettes éventuelles des actions	
Hébergement		Autres subventions (autre commune, département, région, etc.)	
Restauration			
Fournitures			
Activités			
Dépenses personnelles diverses (assurances, frais médicaux etc.)			
Divers		Bourse Motiv' Jeunes	
Total des dépenses		Total des recettes	

BILAN PERSONNEL

➤ Qu'est ce que ce projet vous a apporté personnellement ?

.....
.....
.....
.....

➤ Avez-vous fait des choses que vous n'aviez jamais faites ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

➤ Ce projet vous a-t-il fait évoluer ? Si oui, dans quels domaines ?

.....
.....
.....
.....

➤ Comment les gens de votre entourage ont perçu votre projet ? Vous ont-ils soutenu et/ou accompagné dans vos démarches ?

.....
.....

.....
.....

➤ Avez-vous une ou des anecdotes à partager ?

.....
.....
.....
.....